



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 001/2022
**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA-
BUDGÉTAIRE DE CHF 150'000.-- DESTINÉ A FINANCER
L'ÉTUDE, JUSQU'À SOUMISSIONS RENTRÉES, DE
L'EXTENSION DU COLLEGE DU BOIS DE CHÊNES AFIN
DE RECEVOIR TROIS SALLES DE CLASSE
SUPPLEMENTAIRES.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité de Coinsins fait partie du groupement scolaire de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade à Begnins).

La direction de l'école ainsi que le Département de l'instruction publique préconisant la création de pôles d'enseignement plutôt que de grands regroupements, le CODIR (Comité de Direction) de l'AISE a, dès lors, approché la Commune de Coinsins afin d'étudier l'extension de notre collège.

Le groupe scolaire du Bois de Chênes, propriété de la Commune de Coinsins a été édifié en 2002-2003 après un concours dont le lauréat était le bureau d'architecture et d'urbanisme Ensemble SA à Lausanne; nous relevons que le projet initial prévoyait déjà l'extension d'un module supplémentaire.

Nous rappelons également que le droit à la propriété intellectuelle justifie à poursuivre avec le bureau Ensemble SA ; ce partenariat nous permet aujourd'hui d'éviter un nouvel appel d'offre car cette manière de procéder est conforme aux directives des marchés publics.

OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude, jusqu'à soumissions rentrées, pour l'extension du collège du Bois de Chênes, par l'ajout d'un pavillon identique aux deux autres déjà existants.

Cette demande de crédit extrabudgétaire est destinée à financer les honoraires et frais des mandataires (architectes, ingénieurs civils, etc.) ainsi que la mise à l'enquête publique.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet comprend trois nouveaux locaux scolaires de 75/80 m², nécessaires à l'organisation de l'école actuelle selon rapport de la Direction des écoles de décembre 2020. D'autre part, et pour répondre aux normes cantonales, des sanitaires supplémentaires seront créés.

PROGRAMME DE TRAVAIL

En cas d'obtention du crédit par votre Conseil ce soir, le planning serait le suivant :

1. Réception du projet définitif de l'architecte
2. Mise en soumission des travaux (printemps 2022)
3. Demande de crédit de construction (juin 2022)
4. Mise à l'enquête publique (été 2022)
5. Début de construction (automne 2022)
6. Mise à disposition des élèves (rentrée scolaire août 2023 si possible)

ASPECTS FINANCIERS

Coût estimé de la construction

Le coût estimatif de la transformation globale a été estimé au m³ et avec une précision de +/- 15% soit TTC CHF 1'500'000.-- environ.

Il est à noter que dans le cadre de la convention nous liant à l'AISE, celle-ci prend en charge, selon l'article 5.2.1 du règlement interne des loyers, un plafond de CHF 7'500.--/m². En ce qui nous concerne, les coûts seront couverts puisque notre réalisation fera 344 m² pour le montant mentionné ci-dessus. L'AISE nous versera donc un amortissement selon les coûts définitifs sur 30 ans.

Calcul des coûts pour la phase d'étude jusqu'à soumissions rentrées

Le calcul des honoraires pour la phase d'étude est fonction du taux de base déterminant pour les honoraires, du degré de complexité moyen de l'ouvrage à construire, des prestations à effectuer en phase d'étude et d'un facteur de correction (rabais conjoncturel). Ces différents facteurs sont issus des recommandations des normes SIA 102,103 et 108.

Sur la base des montants donnant droit aux honoraires, les coûts pour la phase d'étude du projet, soumissions rentrées pour le gros œuvre, l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques sont les suivants :

Honoraires architectes	CHF 74'000.--
Honoraires ingénieur civil	CHF 15'000.--
Honoraires ingénieur CSR	CHF 20'000.--
Honoraires géomètre	CHF 1'000.--
Frais d'enquête	CHF 5'000.--
Frais de reproduction, déplacements, etc.	CHF 5'000.--
Divers et imprévus / réserve	CHF 30'000.--

Total TTC des coûts pour la phase d'étude (soumissions rentrées) CHF 150'000.--

=====

Profitant de ces travaux d'étude, la municipalité voudrait saisir l'opportunité de voir s'il ne serait pas possible et adéquat, dans des coûts raisonnables de construire un abri PC de +/- 50 places sous cette nouvelle construction, afin de couvrir les besoins démographiques futurs.

FINANCEMENT

Le crédit d'étude de CHF 150'000.-- sera financé par la trésorerie de la commune.

AMORTISSEMENT

Cet investissement sera intégré dans le financement de l'extension du bâtiment et amorti sur les mêmes bases.

CONCLUSION

La construction d'un pavillon scolaire avec 3 locaux supplémentaires permettra d'optimiser l'enclassement du pôle 5P - 8P de Coinsins / Vich.

Dès lors,

Le Conseil Général

- Vu** le préavis municipal N° 001/2022
- Oùï** le rapport de la Commission de gestion et finances
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis municipal N° 001 / 2022 tel que présenté,
2. d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude,
3. de financer le montant de CHF 150'000.-- par la trésorerie de la commune,
4. d'amortir cet investissement dans le cadre de la transformation du bâtiment.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 07 mars 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Coinsins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L. Bardet

B. Ruchonnet



Coinsins, le 07 mars 2022.